BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 50 du 13 novembre 2015

PARTIE PERMANENTE État-Major des Armées (EMA)

Texte 4

DÉCISION N° 14607/DEF/DCSCA/SDM/FIN

fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure.

Du 19 octobre 2015

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « finances ».

DÉCISION N° 14607/DEF/DCSCA/SDM/FIN fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure.

Du 19 octobre 2015

NOR D E F P 1 5 5 1 8 2 0 S

Pièce(s) Jointe(s):

Une annexe.

Texte abrogé:

Décision n° 12938/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 5 août 2015 (BOC n° 45 du 8 octobre 2015, texte 5 ; BOEM 513.2.9).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 513.2.9

Référence de publication : BOC n° 50 du 13 novembre 2015, texte 4.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires ;

Vu l'arrêté du 17 août 2011 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 portant organisation du service du commissariat des armées ;

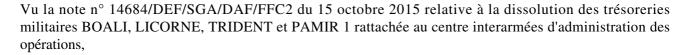
Vu l'instruction n° 596/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 23 décembre 2014 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées ;

Vu l'instruction n° 11370/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 5 juin 2015 portant organisation et fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense ;

Vu la décision n° 780/DEF/DCSCA/SDFBC/FIN du 12 février 2014 portant création d'une trésorerie militaire désignée « ÉPERVIER 2 » ;

Vu la décision n° 2597/DEF/DCSCA/SDFBC/FIN du 14 avril 2014 portant création d'une trésorerie militaire désignée« SAHEL 3 » ;

Vu la décision n° 9338/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 12 mars 2015 portant création d'une trésorerie militaire rattachée au centre interarmées d'administration des opérations ;



_			•		
ı١	éα	١1.	А	Δ	•

Art. 1er. La liste des trésoreries militaires en opération extérieure (OPEX) est fixée en annexe.

Art. 2. Les trésoreries militaires suivantes sont dissoutes :

- BOALI;
- TRIDENT;
- PAMIR 1;
- LICORNE.

Art. 3. La décision n° 12938/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 5 août 2015 fixant la liste des trésoreries militaires en opération extérieure est abrogée.

Art. 4. La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des armées.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le commissaire général de 2^e classe, sous-directeur « métiers »,

Guy LAUTRÉDOU.

ANNEXE. LISTE DES FORMATIONS EN OPÉRATION EXTÉRIEURE DOTÉES D'UNE TRÉSORERIE MILITAIRE.

FORMATION.	DÉNOMINATION DE LA TRÉSORERIE MILITAIRE.	ORDONNATEUR.
DÉT AIR SAFAWI-H5.	CHAMMAL.	CIAO.
Direction du commissariat en opération extérieure (DIRCOM) DAMAN.	DAMAN.	DIRCOM DAMAN.
DIRCOM BARKHANE.	ÉPERVIER.	DIRCOM BARKHANE.
DIRCOM BARKHANE.	ÉPERVIER 2.	DIRCOM BARKHANE.
DIRCOM BARKHANE.	SAHEL 3.	DIRCOM BARKHANE.
DIRCOM SANGARIS.	SANGARIS.	DIRCOM SANGARIS.